

Maurice CUSSON
Professeur à l'École de Criminologie
Chercheur, Centre international de Criminologie comparée,
Université de Montréal.

(2011)

“Les cycles de la criminalité et de la sécurité”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel : jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"

Site web : <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web : <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle :

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Maurice CUSSON

"Les cycles de la criminalité et de la sécurité".

Un article publié dans la *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. Vol. 64, no 2, pp. 131-154.

M Cusson est professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l'Université de Montréal, nous a accordé le 29 mars 2012 son autorisation de diffuser cet article dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : maurice.cusson@umontreal.ca

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte : Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

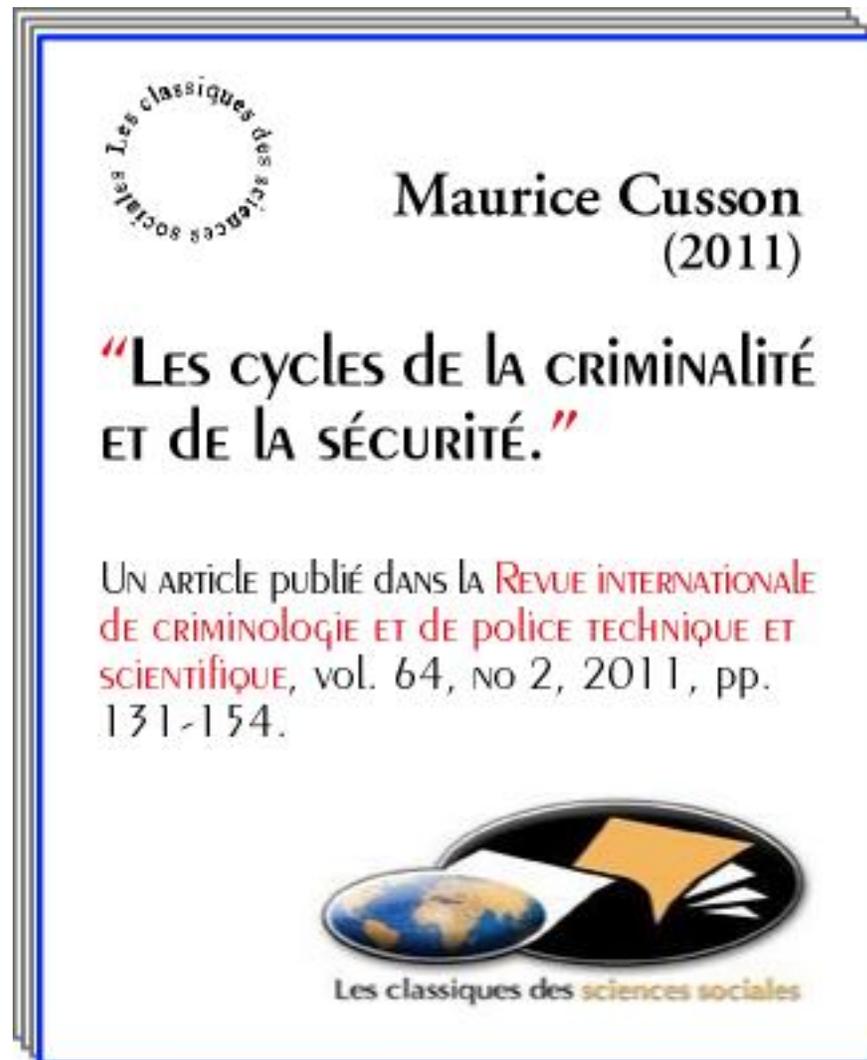
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 31 mars 2012 à Chicoutimi, Québec.



Maurice Cusson (2011)

“Les cycles de la criminalité et de la sécurité.”



Un article publié dans la *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*. Vol. 64, no 2, pp. 131-154.

Table des matières

[Résumé / Summary](#)

[Introduction](#)

1. [Les détournements d'avions : 1962-2005](#)
2. [Un siècle d'homicides au Canada et aux États-Unis](#)
 - [1900 à 1930](#) : croissance des homicides, années folles et corruption policière
 - [1931 à 1955](#) : décroissance des homicides, crise et récession
 - [1956 à 1989](#) : le feu d'artifice du crime et de la fête ; la bureaucratisation de la police
 - [1990 à 2009](#) : décroissance des homicides, vieillissement, innovations policières
3. [Un modèle formel pour rendre intelligible les fluctuations de la criminalité et de la sécurité](#)
4. [Les hypothèses de base d'une théorie cyclique et la criminalité](#)
5. [Les quatre phases de la criminalité et de la sécurité](#)
 - I. [La croissance.](#)
 - II. [Le plafond.](#)
 - III. [La décroissance.](#)
 - IV. [Le plancher.](#)

[Conclusion : pourquoi les cycles sont-ils rares et imprévisibles ?](#)

[Références](#)

Maurice Cusson

[professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international
de Criminologie comparée de l'Université de Montréal]

“Les cycles de la criminalité et de la sécurité.”

Un article publié dans la *Revue internationale de criminologie et de police
technique et scientifique*. Vol. 64, no 2, pp. 131-154.

RÉSUMÉ

[Retour à la table des matières](#)

Un cycle se définit par l'alternance répétée de phénomènes qui se succèdent dans le même ordre pour revenir au point de départ. L'article présente deux cas différents de fluctuations cycliques de la criminalité. I. Entre 1962 et 2005, les détournements d'avion dans le monde évoluent en sept étapes : 1/ croissance ; 2/ riposte internationale ; 3/ réduction marquée du nombre de détournements d'avion ; 4/ relâchement des contrôles ; 5/ attentats du 11 septembre 2001 ; 6/ mobilisation massive contre la piraterie aérienne et le terrorisme ; 7/ quasi disparition des détournements. II. Entre 1900 et 2009, les taux d'homicides au Canada et aux États-Unis ont fluctué de la manière suivante : 1/ de 1900 à 1930, les homicides ont fortement augmenté pendant une période de croissance économique, d'euphorie sociale, d'expansion des organisations criminelles et de corruption policière ; 2/ entre 1931 et 1955, la fréquence des homicides recule pendant la récession économique, le renforcement des contrôles sociaux et l'amélioration de la sécurité privée et publique ; 3/ entre 1956 et 1989, les homicides grimpent en flèche pendant les « Trentes glorieuses », alors que les contrôles sociaux s'affaiblissent et que la police se bureaucratise ; 4/ à partir de 1990, les taux d'homicide

décroissent dans un contexte d'intolérance pour la violence, de vieillissement de la population et d'innovations policières. L'article se termine par la présentation d'un modèle général formel pouvant aider à expliquer des évolutions particulières de la criminalité. Le modèle repose sur 3 hypothèses : 1^e la délinquance s'adapte à la sécurité et réciproquement ; 2^e les excès de sécurité en un sens conduisent à des excès dans le sens contraire ; 3^e une phase d'un cycle de la criminalité est la cause de la phase suivante.

mots-clés : Cycle, criminalité, sécurité, détournement d'avion, piraterie aérienne, homicides, histoire du XXe siècle, crime organisé, cycle économique, police, corruption, contrôles sociaux, théorie cyclique.

SUMMARY

[Retour à la table des matières](#)

A cycle is a succession of events that recur in the same order and lead back to the starting point. Two examples of cyclic evolutions of crime rates are presented. I. Between 1962 and 2005, airliner hijackings follow a seven steps cycle : 1/ increase, 2/ international counterattack, 3/ sharply reduced hijackings, 4/ relaxation of controls, 5/ 9/11 terrorist attacks, 6/ massive efforts against hijacking and terrorism, 7/ drop in hijacking. II. Between 1900 and 2009, the homicide rates trends in Canada and United States followed a cyclic movement : 1/ 1900 to 1930, growth of homicide in a climate of economic growth, social euphoria, expansion of organized crime, and police corruption ; 2/ 1931 to 1955, reduction of homicide rates in a context of economic recession, strengthening of social control and improvement in policing ; 3/ from 1956 to 1989, strong increase of homicides during a period of economic growth, loosening of social controls, and bureaucratization of the police ; 4/ 1990 to 2009, reduction of homicide rates in a context of strong intolerance for violence, ageing population and police innovations. The paper ends with a general theory of crime trends. The model rests on 3 hypotheses. 1/ Offenders adapt to security measures and vice versa. 2/ Excess in security measures in one direction lead to excess in the other direction. 3/ A period in a crime trends cycle is the causes of the next period.

Keywords : cycles, crime rates, security, hijacking, homicides, XX century history, organized crime, economic cycles, policing, corruption, social controls, cyclic theory.

INTRODUCTION

[Retour à la table des matières](#)

Depuis que les gouvernements ont entrepris de publier des statistiques de la criminalité, les criminologues ont voulu rendre intelligible les évolutions observées : Pourquoi la criminalité augmente-t-elle ? Pourquoi recule-t-elle ? Il n'est pas exceptionnel que l'analyste constate un mouvement en forme de vague : une catégorie d'infraction augmente, atteint un sommet et retombe ensuite. Il arrive même qu'une deuxième vague suive la première, la criminalité remontant de nouveau puis redescendant. Surgit alors à l'esprit l'hypothèse d'une évolution cyclique. Un cycle se définit par l'alternance répétée de phénomènes qui se succèdent dans le même ordre pour revenir à son point de départ : le cycle des saisons. En économie, l'existence de cycles d'affaires récurrents n'est pas contestée : une phase d'expansion est suivie d'une phase de récession débutant par une crise, puis vient la contraction et enfin la reprise laquelle prépare un nouveau cycle. Les économistes cherchent l'explication d'une phase d'un cycle dans la phase précédente. C'est ainsi que la crise est causée par la prospérité et les excès spéculatifs qui caractérisent la phase d'expansion. C'est l'emballement de la croissance qui cause la crise puis la récession. Une phase s'explique donc par la phase précédente

Existe-t-il des cycles de la criminalité, avec des successions répétées de périodes de sécurité et d'insécurité, d'ordre et de désordre qui reviendraient tour à tour dans un ordre régulier ? Les exemples d'évolution cyclique de la criminalité restent rares. Néanmoins il arrive que l'on constate des successions répétées de périodes de croissance de la criminalité suivies de périodes de décroissance.

La criminologie ne dispose pas d'une théorie cyclique achevée, mais seulement de quelques modèles qui aident à comprendre pourquoi la criminalité tend à alterner de manière cyclique autour d'un point d'équilibre. Vient s'ajouter l'analyse d'un historien, Monkkonen, qui a bien perçu le caractère cyclique de l'évolution

des homicides commis à New York entre 1800 et 2000 et qui a tenté une explication.

Le modèle élaboré par Cook (1986), s'inspire des travaux de Cohen et Felson (1979), d'Ehrlich (1979) et de Clarke (1983). Il part de l'idée que les délinquants choisissent les cibles les plus faciles, les plus rentables et qui présentent le moins de risques. De leur côté, les victimes potentielles s'adaptent aux risques que font peser les délinquants par diverses mesures d'autoprotection : elles évitent les lieux dangereux, elles installent des systèmes d'alarme, cachent leur bien précieux dans des coffres-forts... Les niveaux d'autoprotection s'ajustent aux niveaux de risque de victimisation. Et les délinquants adaptent leur niveau d'activité au nombre d'occasions. Plus les protections sont fortes, moins les victimes potentielles offriront d'occasions aux délinquants potentiels. Si le niveau de victimisation monte, l'effort d'autoprotection aura lui aussi tendance à monter, ce qui fera baisser la qualité et la quantité des occasions offertes aux délinquants qui seront alors conduits à commettre moins de délits. Cette baisse de la fréquence de l'activité délinquante conduira les victimes à négliger leur protection. Il s'en suivra un surcroît d'occasions dont les délinquants ne manqueront pas de profiter. (En 1990, dans « Croissance et décroissance du crime », j'avais proposé une théorie cyclique de la criminalité qui s'inspirait de cette théorie de Cook).

La théorie des « brèches » proposées par Killias (2001 : 335-336) procède du même esprit. À la suite d'évolutions technologiques, économiques ou sociales, des points faibles se forment dans nos protections contre le crime : ce sont les brèches. Killias cite les banques en exemple. À leur début, ces établissements s'offraient comme des cibles attirantes. C'est au cours des années 1870 qu'un ex-officier prussien émigré aux États-Unis invente le hold-up. Sa tactique est ensuite copiée et devient un fléau pour les établissements bancaires. Puis des mesures de sécurité finissent par être mises en place et elles parviennent à colmater cette brèche.

Van Dijk (2008 : 130-133) ne raisonne pas autrement quand il veut rendre compte du recul des taux de victimisation entre 1996 et 2000 en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Son explication s'applique particulièrement bien aux données sur le cambriolage à l'échelle internationale. Réagissant à des risques élevés de cambriolages, les citoyens investissent dans des mesures de protection, comme les systèmes d'alarme et les serrures. Ce surcroît d'autoprotection ne fait

pas seulement baisser les risques de cambriolages des résidences protégées, mais aussi leur fréquence agrégée dans plusieurs pays, notamment en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada. Les données des sondages internationaux de victimisation qui s'accumulent depuis 1989 font voir un mouvement en trois temps : premier temps, la fréquence des victimisations augmente et, avec elle, la peur ; deuxième temps, les gens réagissent en investissant dans leur propre protection ; troisième temps, ce surcroît d'autoprotection exerce une pression à la baisse sur les taux agrégés de victimisation. Van Dijk désigne sa théorie par l'expression « responsive securitization ».

Cette évolution des victimisations nous met en présence de vagues, et non de cycles. La vague se caractérise par un seul mouvement de croissance suivi de décroissance. La théorie des brèches de Killias rend compte de mouvements en vagues. D'autres exemples de vagues viennent à l'esprit. Au Québec, au début des années 80, les vols qualifiés ont augmenté fortement, puis sont retombés à leur niveau antérieur (Ouimet 2005 : 226) ¹. Aux États-Unis, le clonage de téléphones portables augmente en flèche en 1994, atteint un sommet au début de 1996 puis décroît brusquement à la suite de l'introduction par les compagnies de téléphone de cinq technologies contre le clonage (Clarke 2005).

Dans le livre qu'il consacre à l'histoire du meurtre à New York, Monkkonen (2001) présente les fluctuations de ce crime entre 1800 et 2000 (p. 21). Sa figure permet de discerner trois grandes vagues qui emportent les homicides vers autant de sommets. La première vague culmine en 1864 après avoir été précédée d'un creux qui se situait entre 1820 et 1830. Le sommet de la deuxième vague date de 1931 alors que le creux était situé entre 1890 et 1900. Avec la troisième époque, nous sommes en présence d'un véritable raz-de-marée. Les taux d'homicide atteignent un sommet sans précédent de 28 par 100 000 habitants en 1991 ; il avait été précédé, vers 1950 d'un creux de 5 par 100 000 habitants. Voici comment Monkkonen rend compte de ces fluctuations. Dans un premier temps, la violence est tolérée, supportée avec résignation et alors elle tend à augmenter. Suit une phase durant laquelle cette même violence, devenue trop fréquente, paraît insupportable, ce qui la fera reculer. En effet, quand la violence atteint un niveau jugé intoléra-

¹ Je remercie Marc Ouimet qui a attiré mon attention sur la nécessaire distinction entre une vague et un cycle, ce dernier étant marqué par la répétition de phrases successive d'augmentation et de diminution de la criminalité.

ble, la société réagit. De multiples efforts sont alors entrepris pour la juguler. Au bout d'un certain temps, l'addition des actions visant à lutter contre les comportements agressifs finira par porter fruit et la fréquence des crimes contre la personne se mettra à baisser. Cependant quand la tranquillité prévaut trop longtemps, les gens ne voient pas pourquoi ils continueraient de sévir contre la violence. Le relâchement qui s'ensuit prépare alors le terrain pour une autre phase qui se traduira par une recrudescence des homicides.

Il vaut la peine de souligner que Monkkonen explique les augmentations de violence par les relâchements eux-mêmes causés par les faibles niveaux de violence de la phase antérieure. C'est là le propre d'une théorie cyclique. Si les cycles de la criminalité existent, il est permis de penser que, à l'instar des cycles d'affaires, une phase s'expliquerait par la précédente et que ces cycles seraient causés par des facteurs intrinsèques au système criminel. On ne voit pas comment l'irruption aléatoire de facteurs exogènes non périodiques pourrait être à l'origine de cycles.

Dans ce qui suit, je décris deux cas fort différents de fluctuations cycliques : premièrement, les détournements d'avions dans le monde et, deuxièmement, les homicides au Canada et aux États-Unis.

1. Les détournements d'avions : 1962-2005

[Retour à la table des matières](#)

Depuis les années 1960, les nombres de détournements d'avions dans le monde, et les ripostes à ces crimes se sont succédées en sept étapes (Les chiffres sont puisés dans Wilkinson 1986 : 225-258 et Clarke et Newman 2006 : 46).

Première étape. Durant les années 60, les autorités de l'aviation civile enregistrent dans le monde un nombre croissant de détournements d'avions. Le point culminant est atteint en 1969 : 70 détournements réussis et 12 tentatives. Aux États-Unis seulement, la moyenne annuelle des détournements est de 1,6 dans les années 1961-1967 ; elle grimpe à 30,5 en 1969-70.

Deuxième étape. La riposte est internationale. Pour contrer l'essor de la piraterie aérienne, les autorités font mettre en place les fouilles pré embarquement utilisant des détecteurs de métaux et le filtrage des passagers. Ces contrôles sont rendus obligatoires aux États-Unis en 1973. Entre 1973 et 1988, plus de 38 000 armes à feu y sont détectées grâce à ces contrôles (Clarke et Newman : 45).

Troisième étape. Il s'ensuit une forte baisse des détournements : durant les cinq années de 1968 à 1972, on comptait dans le monde, 147 détournements (réussis ou non) ; durant les cinq années suivantes (1973 à 1977), ce chiffre tombe à 32. Par la suite, le nombre de détournements oscille autour de 12 par année. Aux États-Unis, entre 1973 et 1985, on enregistre une moyenne annuelle de 9,4 détournements. Ensuite, de 1986-1989, la moyenne tombe à 2,8. Enfin, entre 1990 et 2000, la moyenne annuelle n'est plus que de 0,3. Clarke et Newman qui rapportent ces chiffres montrent que la quasi disparition des détournements ne s'est accompagnée d'aucun déplacement des attentats ailleurs ou vers d'autres cibles.

Quatrième étape. Les contrôles pré embarquement se relâchent, notamment sur les lignes intérieures américaines.

Cinquième étape. Attentats du 11 septembre 2001. Les terroristes d'Al-Qaida embarquent dans les vols domestiques armés de « cutters » ou de couteaux. À l'aéroport de Boston, dix terroristes passent l'examen du détecteur de métal et les rayons X sans éveiller les soupçons. À Washington, deux pirates de l'air déclenchent l'alarme. Les gardes les fouillent sommairement mais, curieusement, ils les laissent passer. (National Commission on Terrorist Attack upon the United States 2004).

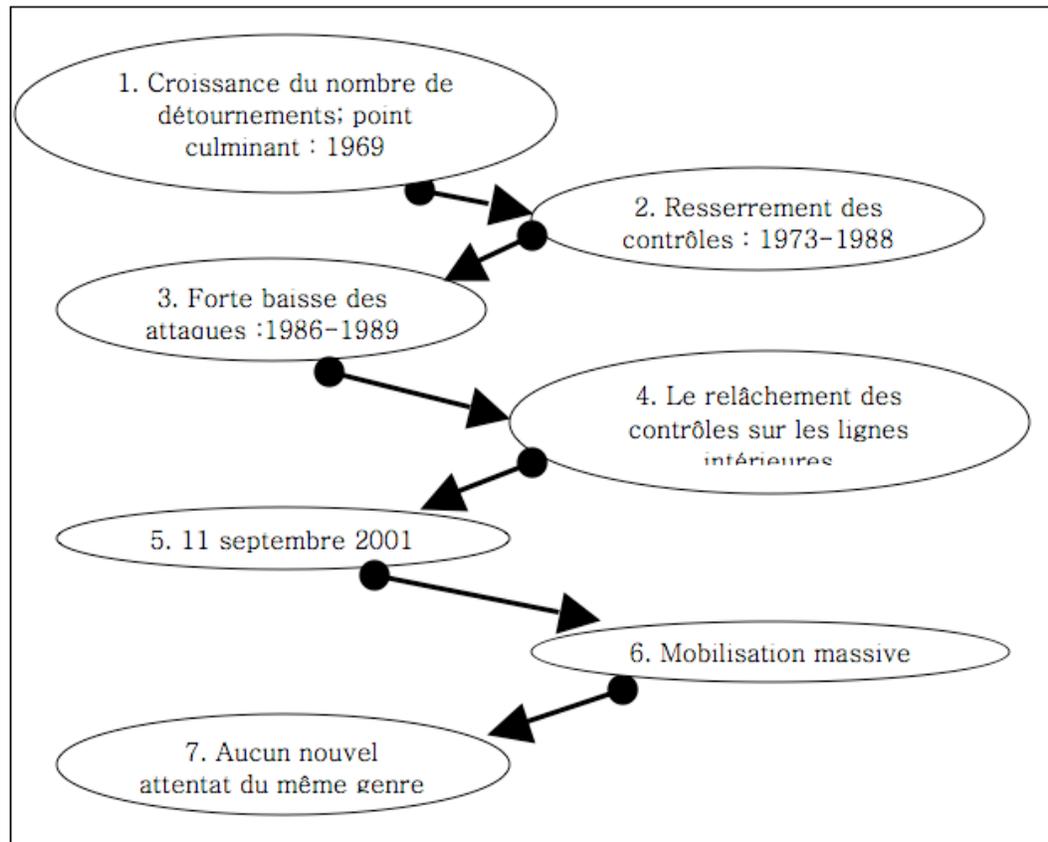
Sixième étape. La mobilisation gigantesque qui a suivi ces attentats est bien connue. Parmi les mesures de prévention à signaler, notons le renforcement des contrôles de pré embarquement ; l'installation d'une porte blindée séparant les passagers du cockpit de pilotage, cette porte restant verrouillée pendant le vol ; la formation des agents de sécurité ; les détecteurs d'explosifs et d'appareils de radioscopie.

Septième étape. Depuis, aucun autre attentat semblable à ceux du 11 septembre n'a pu être mené à terme. Cependant nous savons que le réseau d'Al-Qaida a inspiré des attaques ailleurs, notamment en Irak, en Afghanistan et au Pakistan.

Cette succession d'actions des pirates de l'air suivies de réactions des responsables de la sécurité aérienne peut être schématisée de manière suivante.

LES PIRATES DE L'AIR

LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ

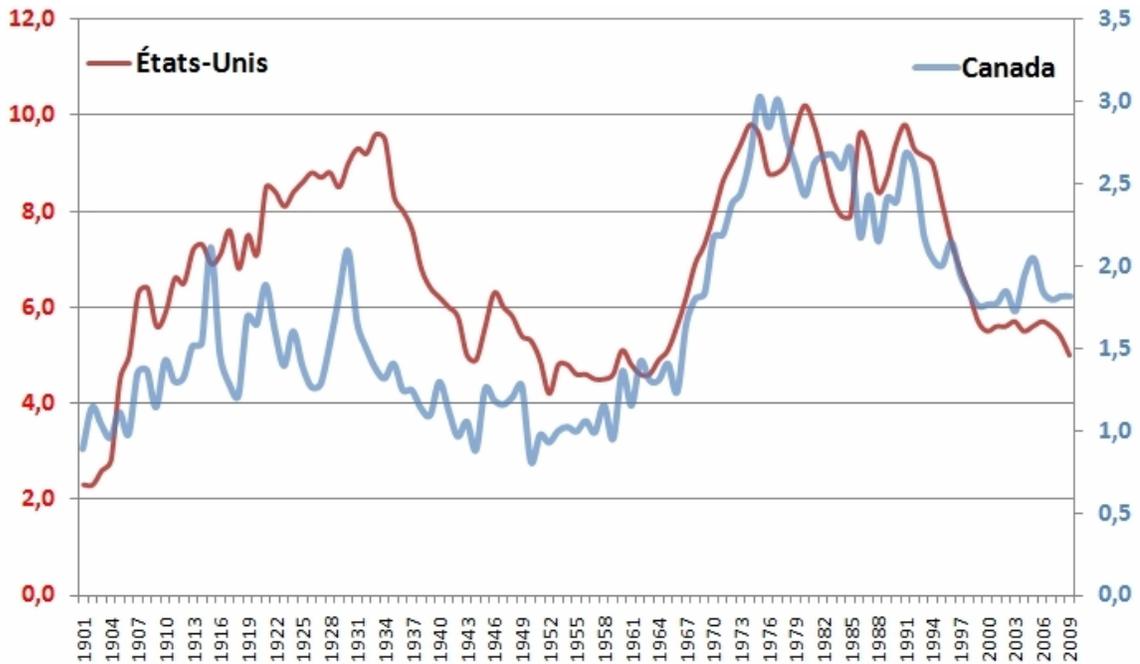


2. Un siècle d’homicides au Canada et aux États-Unis

[Retour à la table des matières](#)

Les fluctuations des taux d’homicides au Canada et aux États-Unis durant tout le XXe siècle présentent deux particularités : le parallélisme des courbes et leur allure cyclique. La figure qui suit illustre les fluctuations séculaires des taux d’homicides aux États-Unis et au Canada (Dans un texte de 2008, M. Ouimet avait déjà présenté une figure semblable qu’il a mise à jour). Il est établi que l’homicide est non seulement le crime le plus grave mais aussi le mieux mesuré, surtout à moyen et à long terme. Les taux américains étant beaucoup plus élevés que ceux du Canada, les échelles sont différentes, comme c’est indiqué des deux côtés de la figure.

**Figure 1.,
Évolution des taux d'homicide par 100 000 habitants
au Canada et aux États-Unis de 1901 à 2004**



(Je remercie Marc Ouimet qui a réalisé cette figure)

Dans les deux pays, les taux d'homicides fluctuent de la même manière cyclique avec un parallélisme remarquable, même si l'amplitude de l'échelle américaine est trois ou quatre fois plus grande que celle du Canada. La figure fait voir, pour chacun des deux pays, un premier cycle qui commence avec le siècle pour se terminer vers 1960. Il est suivi d'un autre cycle qui ne semble pas encore terminé au moment d'écrire ces lignes. Il est connu par ailleurs que, dans les deux pays, les taux d'homicides fluctuent pendant la deuxième moitié du XXe siècle dans le même sens que l'ensemble de la criminalité. Par conséquent, les courbes des homicides que le lecteur a sous les yeux reflètent peut-être les fluctuations séculaires de la criminalité dans son ensemble, et pas seulement des homicides.²

² Au cours de ses travaux sur la décroissance du crime aux États-Unis, Zimring (2007 : 132 et 199-200) a découvert avec surprise ces évolutions parallèles de l'homicide au Canada et aux États-Unis ainsi que leur allure cyclique. Cependant il s'est déclaré incapable d'expliquer ces cycles.

Les séries chronologiques que nous avons sous les yeux peuvent être découpés en quatre phases : 1900 à 1930 ; 1931 à 1955 ; 1956 à 1989 ; 1990 à 2009. Pour les expliquer, ma démarche consiste à scruter l'histoire des États-Unis et du Québec en y cherchant les évolutions qui auraient incité, d'un côté, les délinquants potentiels à être soit plus, soit moins actifs et, de l'autre côté, les acteurs de la sécurité à agir plus ou moins vigoureusement contre le crime. En d'autres termes, il s'agit de chercher l'explication macroscopique de la criminalité dans les raisons des acteurs en présence (Boudon 2010).

***1900 à 1930 :
croissance des homicides,
années folles et corruption policière***

[Retour à la table des matières](#)

Durant toute cette période, les États-Unis enregistrent une augmentation des taux d'homicide allant de 2 à 9 x 100 000 habitants. Au Canada, la croissance fait doubler les taux d'homicide, avec des fluctuations assez irrégulières.

Aux États-Unis, les historiens désignent les 20 premières années du XXe siècle par l'expression : « Progressive Era ». Durant cette période les conditions de vie s'améliorent ; l'économie est en expansion ; des réformes sociales sont mises en place ; d'importants progrès technologiques sont enregistrés, par exemple, l'invention de l'automobile. (Tindall et She 2004). Avec la croissance de la richesse et de l'industrialisation, les biens de consommation sont dorénavant produits en masse, offrant ainsi aux voleurs potentiels de nombreux objets susceptibles d'être volés. Les revenus des ménages s'élèvent. Les gens ont alors les moyens de sortir le soir, de consommer de l'alcool et de mener une vie festive, dont on sait qu'elle est une des caractéristiques du style de vie délinquant (Cusson 2005).

Les 10 années suivantes, allant de 1920 à 1930, prolongent la période précédente avec une accélération de l'activité économique dans un climat de plus en plus euphorique. Elles ont laissé le souvenir d'années folles : « Roaring Twenties ». C'est le boum économique, la production en masse des appareils radio, des

automobiles et du cinéma. Les tabous sexuels tombent, le divorce devient de plus en plus fréquent. Les femmes portent des jupes courtes et militent en faveur de leur libération (Tindall et She 2004). Sur les marchés financiers, une fièvre spéculative saisit les acteurs économiques.

En 1919, le mouvement en faveur de la prohibition aux États-Unis pousse le législateur fédéral à adopter un amendement à la constitution, le « Volstead Enforcement Act » qui interdit la fabrication, la vente et le transport de boissons alcooliques. Cependant les policiers ne font respecter la loi que de manière erratique et avec une forte tendance à fermer les yeux quand les propriétaires des débits de boissons leur offrent des pots-de-vin. Les gens continuent de consommer des boissons alcooliques produites illégalement et distribuées par des organisations criminelles. La prohibition (qui prendra fin en 1933), aura fait reculer de manière mesurable la consommation de boissons alcooliques, mais aura enrichi les organisations criminelles. Celles-ci qui prospéraient déjà avec l'exploitation de la prostitution et de maisons de jeux, connaissent un développement considérable. Les guerres de gangs ensanglantent les grandes villes américaines. À Chicago, Al Capone s'impose en éliminant rivaux et concurrents : les règlements de comptes et fusillades font des centaines de victimes. Capone prend le contrôle des brasseries illégales, des distilleries, des débits de boissons de la ville ; il a aussi la main haute sur la prostitution, les maisons de jeux et l'extorsion. Il devient une célébrité, dépense ostensiblement et ne se gêne pas pour faire sentir son pouvoir. Corrompus ou intimidés, les policiers et les politiciens laissent faire (Kenney et Finckel 1995).

Au Québec, les années allant de 1900 à 1929 sont, comme ailleurs en Amérique du Nord, des périodes d'expansion économique et de prospérité. Nos richesses naturelles sont exploitées intensément ; l'hydroélectricité devient une des richesses majeures de la province. Le Québec s'industrialise et s'urbanise. Les riches deviennent de plus en plus riches et dépensent de façon extravagante. Ici aussi on se rappelle d'années folles (Linteau et coll. 1986).

À l'évidence, la croissance des homicides d'alors n'est nullement causée par la pauvreté ; bien au contraire, nous sommes dans une phase d'expansion économique et d'effervescence sociale. Si les délits contre la propriété sont en augmentation, c'est que les produits de consommation exposés aux vols sont de plus en plus

nombreux. Les gens ont les moyens de sortir le soir pour faire la fête. Les revenus réalisés grâce aux vols enrichissent la pègre qui prend de l'expansion.

Que se passe-t-il du côté de la police ? Aux États-Unis, il faut savoir qu'à la suite de la croissance progressive des effectifs qui avait débuté dès le milieu du XIXe siècle, les nombres de policiers avaient atteint un niveau de deux par 1000 habitants en 1910. À ce moment-là, les policiers sont presque tous en uniforme, ce qui présente l'avantage que, dans la rue, les citoyens peuvent facilement repérer un policier quand ils ont besoin d'aide ou veulent porter plainte (Lane 1992 ; Monkkonen 1992 ; Wadman et Allison 2004). Ainsi, dès le début du XXe siècle, la police est bien en place. Cependant, dans la plupart des grandes villes américaines, les services de police tombent sous l'emprise des « machines » électorales locales. Les policiers sont embauchés grâce à l'influence de politiciens ou en achetant leur poste. La corruption règne et moyennant pots-de-vin, les agents et leurs capitaines protègent les maisons de jeux, les bordels et les débits de boissons illégaux. Il arrive à certains policiers d'extorquer de l'argent à des commerçants ou de tramer des coups montés pour faire condamner un innocent. Bien souvent, nul agent n'est au poste quand un citoyen en a besoin. Les chefs de police d'alors, dépourvus d'autorité, se révèlent impuissants à contrôler leurs forces. Ils ne peuvent ni recruter des candidats valables, ni se débarrasser des incompetents notoires, ni sévir contre la corruption (Fogelson 1977).

Pendant toute la première moitié du XXe siècle, des réformateurs remplis de bonnes intentions ont voulu corriger les tares de la police. Ils ont mené des croisades dans les journaux et ont exigé des enquêtes pour purger les services de la police des indésirables. Ils ont exigé que la police mène une guerre sans merci contre le crime et le « vice » ; pour qu'elle éradique les débits de boissons illégaux, les maisons de jeux, les bordels. Sous leurs pressions, de nombreuses commissions d'enquête sur le crime et la corruption policière se succèdent. Cependant, les effets de ces campagnes ne se feront sentir que tardivement, au cours de la phase suivante (Fogelson 1977 ; Sherman 1978 ; Wadman et Allison 2004).

1931 à 1955 : décroissance des homicides, crise et récession

[Retour à la table des matières](#)

À partir de 1931 au Canada, et de 1933 aux États-Unis, les taux d'homicide reculent fortement jusqu'en 1942 pour ensuite se maintenir à des niveaux relativement bas, entre 1943 et 1960.

La Grande crise de 1929 met brutalement fin aux années folles. Le crash est suivi d'une longue et dure récession qui se poursuit jusqu'en 1942. Les revenus des particuliers sont alors en chute libre ainsi que leur pouvoir d'achat. Le chômage touche à peu près le quart de la population active. Aux États-Unis, on compte, en 1933, 13 millions de chômeurs (Tindall et She 2004). La pauvreté sévit partout. Le pessimisme prévaut. Le « New Deal » instaure un régime de protection sociale et l'État-providence se met en place. Au Québec, le chômage sévit comme aux États-Unis et les salaires baissent de 40 %. La misère se répand. Les pouvoirs publics s'efforcent tant bien que mal de la soulager par le « secours direct » et les pensions aux « mères nécessiteuses » (Linteau et coll. 1986).

À partir de 1939, sous la pression de la guerre qui fait rage en Europe, les industries se mobilisent pour soutenir l'effort de guerre. On renoue avec le plein emploi. Cependant la reprise économique ne se traduit pas par une amélioration sensible du niveau de vie car les ressources sont affectées en priorité à la production militaire. Par exemple, au Canada, on cesse, en 1942, de construire des véhicules civils au profit de tanks, de canons et de munitions. L'essence et les métaux sont rationnés (Linteau et coll. 1986).

Ainsi pendant près de 15 ans (entre 1930 et 1945), les Canadiens et les Américains produisent et achètent relativement peu de biens de consommation, soit à cause de la récession, soit à cause de l'économie de guerre. C'est dire que, durant cette période, les voleurs potentiels ont assez peu d'occasions de mettre main basse sur des biens durables. Les adolescents et les jeunes adultes n'ont plus les moyens de sortir le soir pour faire la fête. Les parents n'ont d'autre choix que de rester à la maison et de s'occuper de leurs enfants.

À partir de 1930, au Québec, les nombres de prêtres, de frères et de religieuses croissent. Le clergé prend en charge de très nombreuses écoles, des hôpitaux, les organisations charitables ; il encadre la vie associative. Dans chacune des paroisses, les fidèles restent sous la houlette de leur curé (Linteau et coll. 1986). Durant ces années, la contribution au contrôle social d'une Église puissante et influente ne saurait être ignorée.

Entre 1931 et 1941, la population des villes du Québec n'augmente que très lentement à cause de baisses de la natalité, de l'immigration et de l'exode rural (Linteau et coll. 1986). Cette conjoncture démographique contribua aussi à maintenir la criminalité à des niveaux relativement bas.

Aux États-Unis, les organisations criminelles qui faisaient la pluie et le beau temps durant les années 1920 sont affaiblies sous les coups d'opérations policières et à la suite de l'abandon de la prohibition. À Chicago, la célébrité d'Al Capone et sa puissance ostensiblement étalée en viennent à insupporter les citoyens, les politiciens et les policiers honnêtes. Al Capone et plusieurs de ses complices sont déclarés « ennemis publics ». En 1928, une équipe d'enquêteurs au-dessus de tout soupçon, les « intouchables », est mise sur pied pour en finir avec l'ennemi public numéro un. En 1931, les enquêteurs du fisc parviennent à faire condamner Capone à 11 ans de prison. Après sa libération, il meurt, en 1947, des conséquences d'une syphilis. À New York, une des principales têtes dirigeantes de la mafia, « Lucky Luciano », se retrouve dans le collimateur de la police. Les membres de son réseau de prostitution sont mis sous écoute. En 1936, des raids policiers contre les 80 bordels qu'il contrôlait le privent d'une partie de ses revenus. La même année, Luciano est arrêté et condamné à une peine de 30 à 50 ans de prison (il sera libéré durant la guerre) (Kenney et Finckenauer 1995). De tels regains de vigueur policière combinés au retrait des lois prohibant les boissons alcooliques appauvrissent et désorganisent les organisations criminelles américaines.

Du côté de la police, la situation s'améliore. Paradoxalement le chômage de la dépression contribua à l'amélioration du recrutement. En effet, comme les possibilités d'emplois dans le commerce et l'industrie étaient fort limitées, des jeunes gens étaient nombreux à poser leur candidature pour devenir policier. Ayant un plus grand choix qu'auparavant, les services de police recrutaient de meilleurs sujets. D'autant que les critères de sélection se resserraient progressivement durant cette période. On cessa d'embaucher les candidats sous-scolarisés, physiquement

faible ou d'une moralité douteuse. Parallèlement, les agents de police étaient mieux payés qu'auparavant (Fogelson 1977 ; Wadman et Allison 2004).

Entre 1930 et 1955, aux États-Unis et au Canada, les journaux font état de scandales dans plusieurs polices municipales et les journalistes dénoncent la corruption. Ils se font l'écho de groupes de citoyens qui exigent que l'on fasse enquête. Sous la pression des commissions d'enquête instaurées sous ces pressions, l'emprise des machines électorales sur les services de police se relâche. La corruption recule, mais subsiste malgré tout (Fogelson 1977).

C'est à partir de cette époque que la sécurité privée était devenue une force avec laquelle il fallut compter. En effet, réagissant à la forte criminalité qui s'était développée au cours des années 1920, les Américains s'étaient tournés vers le marché de la sécurité. Aux États-Unis, on estime que le nombre des détectives privés était passé de 20 000, en 1920, à 100 000 en 1930. Durant la même période, les commerçants et les industriels protègent de mieux en mieux leurs installations et leurs biens en ayant recours à des gardiens, à des systèmes d'alarme, coffres-forts et autres équipements de sécurité (Fogelson 1977).

Bref la régression des taux d'homicide des années 1930 et le creux des années 1940 et 1950 correspondent à une période de faible consommation, de renforcement des contrôles sociaux, d'amélioration du personnel policier, de vigoureuses opérations policières, d'affaiblissement des organisations criminelles et d'expansion de la sécurité privée.

1956 à 1989 :
le feu d'artifice du crime et de la fête ;
la bureaucratisation de la police

[Retour à la table des matières](#)

Les taux d'homicide (mais aussi ceux de la plupart des actes criminels bien mesurés par les statistiques) entreprennent de croître de manière soutenue à partir de 1960 jusqu'en 1975. Ensuite ils se maintiennent sur un plateau élevé, avec des fluctuations irrégulières.

Cette croissance de la criminalité et son plafonnement ne s'observent pas seulement au Canada et aux États-Unis mais aussi dans la plupart des pays occidentaux. Et ce n'est pas une coïncidence si elle se produit durant une période d'expansion économique : augmentation de la richesse, de la consommation et faible chômage. Année après année, le pouvoir d'achat augmente. C'est dire que la production de masse multiplie le nombre des cibles susceptibles d'intéresser les voleurs ; d'autant que, grâce à la miniaturisation, les appareils électroniques sont de plus en plus légers et donc transportables. Les nombres des succursales bancaires et des dépanneurs augmentent : autant de cibles pour les braqueurs (Brantingham et Brantingham 1984). Les gens se déplacent de plus en plus en automobile, pour aller travailler, pour sortir le soir, pour partir en fin de semaine ou en vacances. Les maisons sont alors laissées plus souvent inoccupées, ce qui fait le jeu des cambrioleurs (Cohen et Felson 1979). Avec l'abondance, vient l'insouciance et les citoyens se protègent de plus en plus mal (Cusson 1990).

La population rajeunit, avec une forte augmentation du nombre des jeunes de 15 à 25 ans, dont on sait qu'ils sont les plus actifs en matière de délinquance. Cette jeunesse est de plus en plus contestataire et manifestante, particulièrement à la fin des années 1960 et au début des années 1970. Trop nombreux, les jeunes adultes éprouvent des difficultés à prendre pied sur le marché du travail.

Au Québec, on observe un remarquable effondrement de l'Église catholique : on cesse d'aller à la messe et les nombres des prêtres, religieux et des religieuses sont en chute libre (Linteau et coll. 1986). Il s'ensuit un relâchement des contrôles sociaux religieux. Avec le retour de l'abondance, les jeunes adultes sortent de plus en plus le soir, consomment de l'alcool d'abord puis, un peu plus tard, des drogues illicites. La demande de drogue enrichit les réseaux criminels qui se chargent de l'offrir. Avec la richesse et la libération des mœurs, les gens deviennent de plus en plus hédonistes. On note une croissance des homicides querelleurs, généralement associés à une forte consommation d'alcool. Le milieu criminel prend de l'expansion et, avec lui, le nombre des règlements de comptes. Les homicides conjugaux sont de plus en plus fréquents, sans doute, le résultat de l'instabilité des couples.

À l'époque, la réalité d'une augmentation forte et soutenue des homicides et de la criminalité en général était ignorée, récusée en doute ou minimisée dans les cercles des criminologues. La plupart d'entre eux prétendaient que les statistiques ne mesurent que la criminalité apparente dont les rapports avec la criminalité réel-

le sont incertains et douteux à cause d'un chiffre noir, par nature insaisissable. Les quelques commentateurs qui osaient parler de la montée de la violence étaient remis à leur place. On leur reprochait d'entretenir la « panique morale » et la « psychose sécuritaire ». Les criminologues préféraient parler de tout autre chose que de la croissance de la criminalité : de réhabilitation, de l'abus du carcéral, de l'abolition du système pénal. Leurs explications de la délinquance étaient couchées en termes de déterminisme social : inégalités, exclusion sociale, justice de classe. On soutenait qu'il faut chercher les causes de la récidive du côté de la prison, de l'étiquetage et de la stigmatisation. Il est évident que cette négation du problème par les spécialistes n'aidera pas à la mobilisation contre la violence.

Un peu partout en Amérique du Nord, les services de police furent pris au dépourvu par la marée montante de la criminalité. La progressive bureaucratisation des appareils policiers avait réduit leur capacité d'adaptation et la doctrine policière qui prévalait au cours des années 1960 n'était pas faite pour une lutte efficace contre le crime. Les chefs et les cadres des services de police étaient obnubilés par les moyens et perdaient de vue les fins. Ils se réclamaient d'un modèle de police professionnelle vague et sans contenu. Ils misaient sur la patrouille en voiture dont l'inefficacité fut démontrée, notamment par l'évaluation de Kansas City (Kelling et coll. 1974 ; Kelling 2003). En effet, le temps passé par les policiers à circuler dans leur voiture ne favorisait ni le contact avec le citoyen, ni l'identification des problèmes, ni la découverte de solution. Aux États-Unis, se creusait le fossé entre les policiers et les populations les plus exposés à la délinquance et à la victimisation. En effet, le recrutement du personnel policier se faisait dorénavant parmi des jeunes blancs scolarisés et de bonnes mœurs alors que les centres-villes étaient de plus en plus habités par des noirs et des latino-américains sous scolarisés. Les jeunes policiers qui avaient vécu dans des banlieues tranquilles étaient mal placés pour nouer des liens et comprendre les habitants des ghettos. Ainsi la police en vint à y être perçue comme une force d'occupation (Fogelson 1977 ; Wadman et Allison 2004).

Le lecteur aura peut-être été frappé par la ressemblance entre les années 1920 et les années 1960. Ces deux décennies de folle croissance de la fête, du plaisir et du crime sont l'une et l'autre des périodes d'expansion : plus de richesse, plus de consommation et, par conséquent, plus de biens exposés au vol et plus d'argent flambé pour fêter. Ce sont aussi, à 40 années de distance, des périodes de libéra-

tion des mœurs, d'euphorie, d'optimisme, d'affaiblissement des contrôles sociaux informels et du policing.

***1990 à 2009 :
décroissance des homicides, vieillissement,
innovations policières***

[Retour à la table des matières](#)

Durant les années 90, la tendance est à la décroissance des homicides. Par la suite, les taux tendent à se stabiliser à un niveau assez bas. Nous savons par ailleurs que l'ensemble de la criminalité est aussi à la baisse.

Cette période est marquée par le vieillissement de la population, ce qui signifie que la classe d'âge la plus délinquante est relativement moins nombreuse durant les années 1990 que durant les années 1970. Aux États-Unis, la population carcérale a été multipliée par sept entre 1972 et 2000. Ceci veut dire une augmentation de l'effet dissuasif et, surtout, neutralisant de la prison. En 2000, les Américains Spelman et Rosenfeld estimaient que la contribution de l'incarcération à la baisse de la criminalité de leur pays était de l'ordre de 25 %. Cependant Ouimet 2004 a fait observer que, au Canada, la population carcérale est restée à peu près stable, ce qui voudrait dire que les criminologues américains ont surestimé la contribution de la prison à la baisse de la criminalité.

Durant ces années, on observe d'importants progrès qualitatifs et quantitatifs dans le secteur de la sécurité privée (Cusson 2010a). Cela explique sans doute le recul des délits contre la propriété. Mais il est douteux que les efforts du secteur privé pour prévenir les vols aient eu un effet notable sur les homicides, sauf en privant les réseaux criminels d'une partie de leurs revenus traditionnels.

Du côté de la police publique, une série d'innovations et un effort de renouvellement finissent par avoir un impact sur la criminalité en général et sur les homicides en particulier. C'est sans doute la police de résolution de problèmes -- plus encore que la police communautaire -- qui a le plus efficacement fait reculer la criminalité. En effet, avec la doctrine du « problem-oriented policing », l'action policière devient véritablement stratégique. De plus en plus de policiers tiennent compte des caractéristiques particulières de la délinquance telle qu'elle se mani-

festes dans les secteurs qu'ils ont pour mission de surveiller. Ils parviennent à mieux poser les problèmes, ce qui les met sur la piste de solutions préventives et répressives adaptées. Il en résulte des opérations bien ciblées et bien pensées dont l'efficacité est loin d'être nulle (Cusson 2010a).

Les attitudes de la population vis-à-vis de la violence se durcissent. En effet, à partir de 1975, au Québec et sans doute ailleurs, les violences envers les femmes et les enfants sont réprochées avec une vigueur sans cesse croissante. Les médias se font écho de dénonciations de plus en plus vigoureuses de la violence à l'école et dans les familles. L'agression sexuelle est condamnée sans appel. Les bagarres sont de plus en plus mal tolérées. Et les voies de fait sont plus souvent qu'autrefois rapportées à la police. C'est ainsi que les nombres des voies de fait enregistrées par la police ne cessent d'augmenter entre 1975 et 2005 alors que, durant cette même période, les homicides plafonnent puis, à partir de 1990, entreprennent de baisser (Ouimet 2010). S'il est vrai que l'homicide est le meilleur indicateur du niveau de violence dans une collectivité, sa décroissance nous met en présence d'une société où la violence en général recule. Et alors, l'augmentation des voies de faits signalés à la police ne veut pas dire qu'ils sont réellement en augmentation, mais bien que les gens les tolèrent de moins en moins et les rapportent de plus en plus. Pour leur part, les policiers sentent cette pression du public et sont de plus en plus motivés à sévir contre les auteurs de crimes contre la personne. Ainsi voyons-nous que lorsqu'une organisation criminelle comme des Hell's Angels entreprend de faire assassiner, d'abord ses concurrents et ensuite des gardiens de prison, la police se mobilise et fait tous les efforts nécessaires pour que les responsables de ces crimes soient incarcérés.

3. Un modèle formel pour rendre intelligible les fluctuations de la criminalité et de la sécurité

[Retour à la table des matières](#)

Boudon (1984) propose une distinction utile entre *modèle formel* et *théorie partielle*. Le modèle formel est un « cadre conceptuel susceptible d'être appliqué à des processus divers » (216). Il « prétend seulement fournir un modèle d'intelligibilité applicable à des cas variés sous réserve d'une adaptation du modèle aux données particulières de chaque cas » (217). Un tel modèle sert ensuite à construire la théorie partielle (ou théorie particulière) expliquant un mouvement situé dans le temps et dans l'espace. L'explication donnée plus haut des fluctuations des taux d'homicide en Amérique du Nord relève de la théorie partielle.

Le modèle formel proposé dans ce qui suit circonscrit un système formé simplement de la criminalité et de l'action de sécurité. Le système ainsi conçu n'est cependant pas fermé. Un nombre indéterminé de variables autres que l'action de sécurité interviendront sur les évolutions concrètes. Ces variables extérieures au modèle devront être prises en compte par le chercheur qui se propose d'expliquer une tendance concrète. La criminologie nous informe que les variables exogènes les plus importantes sont les suivantes.

- 1/ La croissance du nombre des jeunes de 15 à 25 ans mal intégrés à la vie sociale et économique et qui, de ce fait, échappent aux contrôles sociaux.
- 2/ L'éducation au contrôle de soi, au respect d'autrui, à la probité, à la prudence, à l'esprit de justice et d'équité. Cette éducation se réalise dans la famille, à l'école, dans la communauté.
- 3/ L'abondance des biens exposés au vol (les « produits chauds »).
- 4/ Les habitudes de vie qui augmentent la vulnérabilité des personnes et des biens, par exemple, les maisons inoccupées.
- 5/ La demande de substances, produits ou services illégaux.

4. Les hypothèses de base d'une théorie cyclique et la criminalité

[Retour à la table des matières](#)

Le modèle part du constat que les catégories d'infractions les plus sérieuses les mieux mesurées ont tendance à fluctuer parallèlement. En effet, dans la plupart des pays occidentaux, les homicides, les vols avec violence et les cambriolages montent et descendent durant les mêmes années (Cusson 1990 ; Ouimet 2005 et 2010 ; Zimring 2007). Ceci voudrait dire que des facteurs généraux de la criminalité sont à l'oeuvre et pas seulement des facteurs spécifiques à des catégories particulières d'infractions.

Trois hypothèses peuvent nous aider à concevoir la logique des mouvements cycliques de la criminalité et de la sécurité.

A. L'adaptation réciproque. Les délinquants s'adaptent aux mesures de sécurité et les acteurs de la sécurité s'adaptent à la délinquance. Les voleurs se comportent de manière adaptée quand ils exploitent une vulnérabilité, par exemple, des serrures médiocres. La fréquence des vols baissera si la parade adaptée est trouvée : meilleures serrures, systèmes d'alarme... jusqu'au jour où les voleurs trouvent le moyen de contourner la difficulté. (Clarke 1983, Cook 1986, Ekblom 1999, Ekblom et Tilley 2000 ; Felson 2006 ; Gill 2005 ; Cusson 2007).

De l'autre côté, la croissance de la criminalité lance un défi aux professionnels de la sécurité et les force à chercher des solutions. Mais, suivant la même logique, la décroissance de la criminalité devrait conduire les acteurs de la sécurité à se laisser aller : pourquoi persister à résoudre un problème qui paraît résolu ? Il se pourrait alors que ce relâchement pave la voie à un retour de la criminalité.

La dynamique de ces interactions réciproques devrait en principe se traduire par une évolution cyclique de la criminalité : phase d'expansion quand l'action de sécurité est relâchée, puis phase de contraction quand, en réaction à un niveau

élevé de criminalité, les acteurs de la sécurité se mobilisent et trouvent des solutions.

B. Les excès dans un sens conduisent à des excès dans le sens contraire ce qui conduit à des alternances entre trop et trop peu de sécurité. Trop de crimes engendrent des réactions du côté des actions de sécurité qui tendent elles-mêmes à devenir excessives. Car une sur-criminalité débouche sur des dérives sécuritaires qui incitent à faire bon marché des libertés, des droits et de la justice. À l'inverse, la tranquillité est propice aux relâchements ; elle favorise les excès de tolérance et l'inaction qui fait le jeu des malfaiteurs. Dans ce modèle, les criminels comme les professionnels de la sécurité ont tendance à alterner d'un excès à l'autre dans un mouvement de balancier.

C. Une phase d'un cycle est la cause de la phase suivante, ce qui conduit à expliquer une phase par des processus déclenchés durant la phase précédente. Si nous constatons qu'une période de croissance de la criminalité est régulièrement suivie d'une décroissance, nous sommes naturellement conduits à chercher précisément dans cette augmentation de la criminalité l'explication de la décroissance : sous la pression d'un trop grand nombre de crimes, les hommes publics, les citoyens et les policiers, sont motivés à chercher des solutions et ils finissent par en trouver.

5. Les quatre phases de la criminalité et de la sécurité

[Retour à la table des matières](#)

Le modèle propose que les mouvements de la criminalité peuvent être rendus intelligibles si nous distinguons quatre phases se succédant l'une à l'autre : I. La croissance ; II. Le plafond ; III. La décroissance et, IV. Le plancher. Ces phases s'enchaînent, les raisons d'une phase pouvant être trouvées dans la phase antérieure. En d'autres termes, l'état de la criminalité et de l'action de sécurité pendant une phase conditionne l'état de la criminalité et de la sécurité durant la phase suivante. Après la quatrième phase, le système revient à la première.

I. La croissance.

La croissance de la délinquance s'amorce durant les époques d'abondance, de fête, d'euphorie et de prodigalité. L'expansion économique pousse le pouvoir d'achat vers le haut. Et avec l'abondance de biens, vient l'abondance des occasions de vol. Les gens ont les moyens de faire la fête et ne s'en privent pas. L'ambiance festive n'est pas intrinsèquement criminogène, mais la vie nocturne, l'alcool, la promiscuité, l'intensité multiplient les provocations et les risques de dérapage, d'autant que les contrôles sociaux sont affaiblis. Les noctambules se livrent à des abus de toutes sortes et doivent payer leurs dettes par les fruits de leurs vols et de leurs trafics (Cusson 2005). Profitant d'une forte demande de drogue et de sexe vénal, les vendeurs de plaisirs font de bonnes affaires. Les réseaux criminels s'étendent et leurs membres prennent le contrôle de débits de boissons et autres établissements à qui ils imposent leur « protection ».

La croissance de la criminalité s'alimente d'elle-même. Les gains du crime en augmentation financent la vie festive des malfaiteurs et stimulent leur activité criminelle. Des délinquants inventent de nouvelles tactiques criminelles et décou-

vrent de nouvelles brèches dans les dispositifs de protection des biens et des personnes. Les voyous ont de plus en plus d'occasions de se rencontrer, de se fréquenter, de former des réseaux et de s'organiser. L'intensification de ces interactions stimule les répétitions criminelles : imitation, association différentielle, victimisations répétées, vengeances, règlements de comptes... (Cusson 2008). Un type de délits crée l'occasion d'un autre, et puis du suivant, par exemple, la crainte de se faire braquer pousse un dealer à se procurer un pistolet avec lequel il commet un homicide et, pour se venger, les amis de la victime de tuent. Les innovations criminelles se diffusent à un rythme d'abord lent, puis le mouvement s'accélère. Quand un milieu criminel est en expansion, ses membres ont de plus en plus recours à la violence pour défendre leurs biens, leur honneur, leur territoire. Ils s'en servent pour régler disputes et querelles, s'enrichir et intimider.

Les mœurs se relâchent ; l'esprit du temps est à la tolérance, au relativisme et à l'insouciance. Les biens sont laissés sans surveillance. Les adultes en autorités répugnent à sévir. Les jeunes voyous ont la bride sur le cou et transgressent les lois impunément. Du côté des spécialistes de la sécurité, la tendance est à la négation du problème, au laisser aller. Le crime est-il vraiment répréhensible ? N'est-il pas un construit social ? Jugé infamant, le terme criminel est remplacé par des euphémismes, comme contrevenant. S'il se commet des infractions, c'est la faute de la société et de l'exclusion sociale. Bref, on nie le problème et on affirme que la pire politique serait d'accentuer la pression répressive sur les exclus.

On comprend alors que la police se démobilise. Elle brille par sa passivité et son inadaptation. Son fonctionnement est légaliste, routinier et bureaucratique. Un défaitisme paralysant s'installe. De nombreux policiers se laissent corrompre ou intimider. L'augmentation de la criminalité n'est pas suivie d'une augmentation correspondante des ressources consacrées à la sécurité. Dépourvus de moyens, les personnels de la police, de la justice et du secteur correctionnel sont débordés, ce qui fait augmenter le nombre des délits et crimes non élucidés, non poursuivis, non jugés, non punis.

II. *Le plafond.*

[Retour à la table des matières](#)

Au stade II, la criminalité cesse de croître et se maintient pendant plusieurs années sur un plateau élevé. Dans un lieu donné, une forte augmentation des délits et des crimes met en branle un *processus de masse critique*. « Une certaine activité se maintient d'elle-même une fois que cette activité a dépassé un certain niveau minimum » (Schelling 1978 : 97). À partir du moment où il se commet un nombre élevé d'infractions dans une zone urbaine, l'impunité y paraît assurée à tous, ce qui attire les malfaiteurs et fait fuir les honnêtes gens.

Cependant durant cette phase, *on assiste à une montée de l'exaspération, de l'intolérance et de l'indignation devant une criminalité proliférante*. Les pertes et les souffrances causées par de très nombreux délits et crimes sont ressenties de plus en plus durement, surtout dans les quartiers urbains où se concentre la criminalité la plus grave. Certains réclament à corps et à cris des peines plus sévères. D'autres mettent de l'avant des mesures sociales de lutte contre la pauvreté et proposent d'organiser des activités récréatives pour la jeunesse. Mais l'efficacité de ces mesures, c'est connu, reste pratiquement nulle.

Néanmoins *les parades sont peu à peu découvertes ou redécouvertes et la fréquence même des délits et crimes accroît la vigilance et la compétence des professionnels de la sécurité*. En effet, ceux-ci sont sollicités de plus en plus souvent, ce qui les tient sur le qui-vive. Ayant de nombreuses occasions d'expérimenter, ils dégagent les leçons de leurs succès et de leurs échecs. Ils s'habituent à analyser, à comprendre les problèmes et à découvrir les vulnérabilités dans les dispositifs de protection. Ils redécouvrent les principes de la protection des espaces. Des technologies de prévention sont mises au point. Cependant, dans les bureaucraties policières, les innovations ne se diffusent que lentement. Leurs effets ne se feront sentir que durant la phase suivante.

III. La décroissance.

[Retour à la table des matières](#)

L'histoire et la criminologie nous apprennent que *la criminalité recule quand la sécurité est mise en oeuvre selon les règles de l'art*. En Europe, la mise en place d'organisations policières de plus en plus fortes ne fut pas étrangère à la décroissance marquée de l'homicide durant les XVIIe et XVIIIe siècle. La création de la police de Londres au cours de la première moitié du XIXe siècle et la diffusion de ce modèle à toute l'Angleterre fit reculer la criminalité durant la deuxième moitié du XIXe siècle. Au Canada et aux États-Unis, l'expansion de la sécurité privée allant de pair avec les progrès de la technologie et avec une capacité accrue des polices publiques à résoudre les problèmes réduisirent la criminalité durant la dernière décennie du XXe siècle (Cusson 2010a).

La criminalité jugée excessive suscite des mobilisations unissant dans un effort commun les citoyens, les policiers et les magistrats. Sous la pression d'une insécurité qui a trop longtemps duré, divers acteurs sociaux joignent leurs efforts pour restaurer la paix et la tranquillité. Les citoyens fournissent à la police d'utiles informations. Les juges sont dorénavant sensibles à la demande de sécurité de la population. S'opère alors la synergie entre les contrôles informels et les contrôles institutionnels. Certains événements criminels particulièrement spectaculaires et révoltants suscitent une levée de boucliers, pensons aux attentats terroristes et, au Québec, aux assassinats commandités par les Hells Angels. En réaction, les pouvoirs publics et la police se mobilisent. D'importants effectifs sont réunis, les services de renseignement accumulent des informations et des preuves. Ensuite, des opérations coup-de-poing fortes et bien ciblées désorganisent les réseaux criminels.

La criminalité finit par engendrer ses propres anticorps. Les victimisations et la peur poussent les victimes à se protéger, à faire installer des dispositifs de sécurité et à prendre leurs précautions (Cook 1986, Van Dijk 2008). Les mesures de sécurité mises au point durant la phase précédente se diffusent à un rythme croissant.

La décroissance amorcée fait reculer les répétitions criminelles et augmenter la certitude des peines, les services répressifs cessant d'être engorgés. Quand un mouvement de décroissance du crime est enclenché, il s'alimente de lui-même. Parce que les infractions sont moins nombreuses, les processus de répétitions criminelles ralentissent : moins d'imitations, moins d'associations différentielles, moins de victimisations répétées, moins de représailles. Moins débordés qu'avant, policiers et magistrats disposent du temps nécessaire pour résoudre les problèmes et faire avancer leurs dossiers : la certitude de la peine grimpe sensiblement. Or il est acquis que les augmentations fortes et perceptibles de la probabilité des arrestations produisent un effet dissuasif qui fait reculer la criminalité. Par la même occasion, des peines devenues plus probables confortent les citoyens dans l'idée que, vivant dans un monde juste, du moins pas trop injuste, ils ont raison de respecter la loi (Cusson 2010b).

Trop de crimes tuent le crime. En effet, la criminalité a tendance à se concentrer dans des points chauds où elle sévit avec tant de virulence qu'après un certain temps, les victimes et les cibles deviennent introuvables. Comme les renards trop abondants qui dévorent trop de lièvres finissent par vider leur garde-manger, les malfaiteurs trop nombreux et trop actifs dans un quartier feront fuir les commerçants et les gens qui possèdent des biens. Les autres se fortifieront et multiplieront les précautions : bientôt il n'y aura plus grand-chose à voler ni grand monde à attaquer.

Comme les révolutions, *la criminalité dévore ses propres enfants* : dans les milieux fréquentés par les criminels, les exemples de camarades incarcérés, blessés, réduits à l'état de loque par la drogue ou assassinés exercera un puissant effet dissuasif sur les plus jeunes et conduira les parents à devenir plus vigilants.

Bref la criminalité recule durant cette phase sous la pression conjuguée, premièrement, d'une plus grande maîtrise de l'art de la sécurité, deuxièmement, de fortes mobilisations policières suivies de plus grandes probabilités des peines, troisièmement, des précautions prises par les particuliers, quatrièmement, des réductions du nombre de cibles, et cinquièmement, de l'exemple, sur les plus jeunes, de criminels qui meurent prématurément.

IV. Le plancher.

[Retour à la table des matières](#)

À la phase IV, la criminalité se stabilise à un niveau plancher relativement bas. L'humanité n'a jamais connu d'âge d'or, de société sans crime. Mais, durant cette phase, les infractions restent peu fréquentes et rarement des crimes graves sont-ils commis.

La criminalité se maintient durablement dans un creux parce que les dispositifs de sécurité conçus et mis en oeuvre durant les phases précédentes restent toujours en place. C'est ainsi que les mesures de prévention physique et technologique continuent de protéger les espaces et de dissuader les délinquants potentiels. De plus, les professionnels de la sécurité conservent l'expertise acquise antérieurement et parviennent à régler les problèmes les uns après les autres.

Cependant toute bonne chose a une fin. Le relâchement s'installe insidieusement : la vigilance cesse d'être stimulée par un nombre suffisant d'incidents, de délits et de crimes. En effet, une bonne sécurité exige de ses professionnels qu'ils soient sur le qui-vive, attentifs aux détails et au moindre geste suspect. Or il devient de plus en plus difficile de rester vigilant quand rien ne se passe : on s'ennuie mortellement. Les spécialistes de la sécurité privée et publique n'ont plus de défi à relever ; leurs savoir-faire se perdent ; plusieurs s'enferment dans un stérile légalisme bureaucratique ; d'autres cèdent aux tentations de la corruption

La sécurité entraîne des coûts qui paraissent de plus en plus prohibitifs compte tenu de la rareté des crimes. En effet, la sécurité n'est pas gratuite : coûts d'une main-d'œuvre intègre et compétente, coûts d'achat, d'installation et d'entretien d'équipements et de matériaux. Viennent s'ajouter les coûts non monétaires, et ils sont considérables. Les surveillances incessantes, les contrôles tatillons, les portes toujours verrouillées, les fausses alarmes, les contraventions pour faits insignifiants, tout cela fait perdre du temps, dérange, agace, exaspère. Les agents de sécurité scrupuleux en viennent à être jugés zélés, tatillons, intolérants. Et on le leur fait sentir. Pour préserver de bonnes relations avec le public, les policiers se laisseront aller à fermer les yeux et à tolérer ce qui ne devrait pas l'être.

Le climat moral étant à la tolérance, les gens deviennent de plus en plus sensibles aux inconvénients, aux bavures et aux dangers du « tout sécuritaire ». Quand les victimisations se font rares, les postures intolérantes et répressives cessent d'être de mise. La tolérance revient à la mode. La demande de sécurité chute pour être remplacée par une demande de compassion : les gens se laissent émouvoir plus facilement par les souffrances des prisonniers que par celles des victimes. Les policiers zélés qui arrêtent les petits délinquants sont ridiculisés. Leurs bavures sont dénoncées haut et fort.

Moins il se commet des crimes, plus le rapport coût-bénéfice de la sécurité paraîtra désavantageux : on rechigne à payer pour les personnels qui se tournent les pouces et pour des équipements qui ne sont plus nécessaires. La sécurité paraît de plus en plus liberticide : on critique les empiètements dans la vie privée. On conteste la surveillance assimilé à de l'espionnage. Les contrôles et les fouilles dans les aéroports et ailleurs exaspèrent de plus en plus. Le spectre de « l'État policier » est brandi.

Bref quand tout est tranquille, les citoyens se disent que la sécurité coûte trop cher, quelle est intrusive, que les agents en font trop, qu'ils sont trop nombreux, trop tatillons, qu'ils commettent trop de bavures et qu'ils détiennent trop de pouvoirs. Et les professionnels de la sécurité eux-mêmes en viendront à en avoir assez d'être constamment sur le qui-vive. Comment peut-on rester vigilant quand nul danger ne pointe ? Et pourquoi les citoyens devaient-ils supporter tous ces coûts, ces désagréments, ces menaces aux libertés alors que le crime est devenu un événement exceptionnel ? Avec le sentiment de sécurité retrouvé, les mesures de sécurité paraîtront vexatoires. C'est ainsi qu'après plusieurs années de faible criminalité, les autorités décideront de sabrer dans les budgets affectés à la sécurité et, chez les professionnels, la vigilance retombera. Les portes seront de plus en plus souvent laissées déverrouillées ; les systèmes d'alarme seront désarmés ; les équipements tomberont en panne et ne seront plus ni réparés ni remplacés. Puis avec le relâchement, apparaîtront peu à peu le laisser-aller et l'incompétence. Le fil de l'épée de la sûreté s'émousse, précisément parce que prévaut la sécurité. C'est ainsi que se mettent en place les conditions d'une reprise de la criminalité.

Conclusion : pourquoi les cycles sont-ils rares et imprévisibles ?

[Retour à la table des matières](#)

Les raisons pour lesquelles la criminalité est susceptible de fluctuer de manière cyclique ne manquent pas. En revanche, les exemples concrets de cycles sont vraiment rares. Pourquoi ?

Passons rapidement sur les *limites des statistiques criminelles*. En longue durée, les délits contre la propriété ne sont pas mesurés de manière fiable et constante, et ceci est aussi vrai pour certaines infractions contre la personne, comme les voies de fait. De plus, il se pourrait que dans telle ville, l'évolution de la criminalité suive un cycle qui commence, disons, en 1950 et que dans telle autre ville, le cycle commence en 1960. Si, à l'échelle nationale, différentes villes présentent des cycles en décalage les uns par rapport aux autres, une analyse des statistiques agrégées aplatirait les tendances et échouerait à déceler des cycles.

Le système « criminalité-sécurité » est ouvert à des influences exogènes. Les crises économique ou politiques, les guerres, l'immigration, la natalité, la nuptialité, etc. peuvent avoir une influence perturbatrice soit sur les délinquants soit sur les acteurs de la sécurité. Comme l'écrit Boudon (1984 : 200), il pourra arriver qu'un processus cyclique subisse l'effet d'un bombardement exogène qui viendra le perturber.

De part et d'autre, des innovations surgissent et des décisions sont prises à des moments impossibles à prévoir. Ces initiatives pourraient bien intervenir sur un processus qui, autrement, aurait pu être cyclique. Les délinquants découvrent une brèche dans le système de sécurité et inventent un moyen pour l'exploiter. Les professionnels de la sécurité découvrent ou redécouvrent un moyen de lutter efficacement contre telle ou telle manifestation de la délinquance et ils se mobilisent pour la mettre en oeuvre. Nul ne peut prévoir ni à quel moment les délinquants mettront au point telle tactique ni quand les professionnels de la sécurité trouveront la parade.

L'alternance entre un excès et un défaut de sécurité n'est pas inéluctable, ce qui laisse ouverte la possibilité d'une stabilisation durable de la criminalité. Les cycles reposent sur l'hypothèse d'une alternance entre le trop et le trop peu, entre l'obsession sécuritaire et la passivité complaisante devant le crime. Cependant cette alternance n'est pas nécessaire : quelquefois elle se produit, d'autres fois non. Ainsi en est-il des vagues de crimes : par exemple, à la suite d'une épidémie de vols de téléphones portables, les entreprises mettent en place des mesures très efficaces et cette manifestation de la criminalité cesse pour ne plus revenir. Il arrive aussi que la criminalité se maintienne durablement sur un haut plateau, comme durant le Moyen Âge ou, en Colombie durant au moins un demi-siècle. Ce que nous observons alors, c'est un État trop faible, une société civile traversée par les conflits, une police impuissante et une absence de justice, de telle manière que les citoyens et les pouvoirs publics se résignent à subir longtemps des niveaux très élevés de criminalité violente. À l'autre extrême, nous constatons que, dans certains pays, la criminalité se maintient durablement à un niveau plancher fort bas. Car nous ne pouvons exclure que, dans une collectivité, les particuliers parviendront à tenir le juste milieu entre trop de sécurité et pas assez et que les professionnels de la sécurité réussiront à doser l'effort de sécurité selon les besoins tout en respectant les droits, les libertés et la justice. C'est le cas du Japon. Nous y trouvons un gouvernement démocratique performant, une population homogène formée de gens doués pour résoudre pacifiquement leurs conflits ; des contrôles sociaux forts, omniprésent et, malgré tout, bien acceptés ; des organisations policières performantes et des juges respectés.

Références

[Retour à la table des matières](#)

Boudon, R. 1984. *La Place du désordre*. Paris : Presses Universitaires de France.

Boudon, R. 2010. *La Sociologie comme science*. Paris : La Découverte.

Clarke, R. V. 1983. "Situational Crime Prevention : Its Theoretical Basis and Practical Scope", in Tonry, M. ; Morris, N. (eds). *Crime and Justice : A Review of Research*. vol. 4, pp. 225-256.

Brantingham, P. ; Brantingham, P. (1984). *Patterns in Crime*. New York : Macmillan.

Clarke, R. V. (2005d). Seven misconceptions of situational crime prevention. In Tilley, N. dir. 2005. *Handbook of Crime Prevention and Community Safety*. Cullompton, Devon : Willan.

Clarke, R. V. ; Newman, G. R. 2006. *Outsmarting the Terrorists*. Westport Connecticut : Praeger Security International.

Cohen, L. Felson, M. 1979. Social Change and Crime Rates, *American Sociological Review*, N°44, 588-608.

Cook, P.J. 1986. The Demand and Supply of Criminal Opportunities, in Tonry, M. ; Morris, N. (eds). *Crime and Justice*, vol. 7, pp. 1-27.

Cusson, M. 1990. *Croissance et décroissance du crime*. Paris : Presses Universitaires de France. [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.]

Cusson, M. 2003. Les territoires de la délinquance. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, Vol. LVI, no 4, pp. 387-396.

Cusson, M. 2005. *La Délinquance, une vie choisie*. Montréal, Hurtubise HMH (réédition en livre de poche : Bibliothèque Québécoise 2010).

Cusson, M. 2007, *De l'action de sécurité* in Cusson, M. ; Dupont, B. ; Lemieux, F. (Dir.). *Traité de sécurité intérieure*. Montréal : Hurtubise HMH (2007) et Lausanne : Presses Polytechniques et universitaires romandes : 2008.

Cusson, M. 2008. Répétitions criminelles, renseignements et opérations coup-de-poing. *Problèmes actuels de science criminelle*. Vol. XXI. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille. Institut de sciences pénales et de criminologie.

Cusson, M. 2010a. *L'Art de la sécurité*. Montréal : Hurtubise.

Cusson, M. 2010b. Dissuasion, justice et communication pénale. *Institut pour la justice, études et analyses*. www.publications-justice.fr

Ehrlich, I. 1979. "The Economic Approach to Crime. A Preliminary Assessment", in Messinger, S.L. ; Bittner, E. (eds). *Criminology Review Yearbook*, vol. I. Beverly Hills, Sage Publication, pp. 25-60.

Eklblom, P. 1999. Can we Make Crime Prevention Adaptive by Learning from Other Evolutionary Struggles ? *Studies on Crime and Crime Prevention*. 8, 1 : 27-51.

Eklblom, P. 2004. How to Police the Future : Scanning for scientific and technological innovations which generate potential threats and opportunities in crime, policing and crime reduction. In M. Smith and N. Tilley (eds.), *Crime Science : New Approaches to Preventing and Detecting Crime*. Cullompton : Willan.

Eklblom, P. ; Tilley, N. 2000. Going equipped. *Criminology, Situational Crime Prevention and the Resourceful Offender*. *British Journal of Criminology*. 40, 376-398.

Felson, M. 2006. *Crime and Nature*. Thousand Oaks, California : Sage.

Fogelson, R. M. 1977. *Big-City Police*. Cambridge Mass. : Harvard University Press.

Gill, M. 2005. Reducing the Capacity to Offend : Restricting Ressources for Offending. In Tilley, N. dir. *Handbook of Crime Prevention and Community Safety*. Cullompton : Willan. P. 306-327.

Kelling, G. L. 2003. L'expérience de Kansas City sur la patrouille préventive. In Brodeur, J.-P. ; Monjardet, D. dir. *Connaître la police. Grands textes de la re-*

cherche anglo-saxonne. *Les cahiers de la sécurité intérieure. Hors série*. Paris : La Documentation française.

Kelling, G. L. ; Pate, A.M. ; Dieckman, D. ; Brown, C. (1974). *The Kansas City Preventive Patrol Experiment* : Washington, DC : Police Foundation.

Kenney, D. J. ; Finckenauer, J. O. 1995. *Organized Crime in America*. Belmont, Cal. : Wadsworth.

Killias, M. 2001. *Précis de criminologie*, deuxième édition. Berne : Staempfli.

Lacoste, P. 1992. *Les Mafias contre la démocratie*. Paris : J.C. Lattes.

Lane 1992. Urban Police and Crime in Nineteenth-Century America. In Tonry, M. ; Morris, N. dirs. *Crime and Justice : An Annual Review of Research*, vol. 15, p. 1-50. Chicago : The University of Chicago Press.

Linteau, P.-A. ; Durocher, R. ; Robert, J.-R. 1986. *Histoire du Québec contemporain*. Montréal : Boréal Express, (1^e édition :1979).

Monkkonen, E. H. 1992. History of Urban Police. In Tonry, M. ; Morris, N. dirs. *Crime and Justice : An Annual Review of Research*, vol. 15, p. 547-580. Chicago : The University of Chicago Press.

Monkkonen, E. H. 2001. *Murder in New York City*. Berkeley : University of California Press.

National Commission on Terrorist Attack upon the United States. 2004. *The 9/11 Commission Report*. New York : Norton.

Ouimet, M. 2004. « Oh Canada !! La baisse de la criminalité au Canada et aux États-Unis entre 1991 et 2002 ». *Champ pénal : nouvelle revue française de criminologie (en ligne)*, vol 1. [http :/champpenal.revues.org/](http://champpenal.revues.org/)

Ouimet, M. 2005. *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Québec : les Presses de l'Université Laval.

Ouimet, M. 2008. Crime and Crime Trends in Canada and the United States, in Thomas, D.M. ; Torrey, B.B. eds. *Canada and the United States : Differences that Count*. Broadview Press.

Ouimet, M. 2010. Analyse de l'évolution des données sur la criminalité, les tribunaux criminels et les services correctionnels au Québec de 1962 à 2008. in Le

Blanc, M. ; Cusson, M. (dirs). *Traité de criminologie empirique*. Montréal : Les Presses de l'université de Montréal.

Rosenfeld, R. 2000. Patterns in Adult Homicide. In Blumstein, A. ; Wallman, J. *The Crime Drop in America*. Cambridge : Cambridge University Press. (Revised edition, 2006).

Schelling, T. 1978. *La tyrannie des petites décisions*. Paris : Presses Universitaires de France. (Traduction française : 1980).

Sherman, L. W. 1978. *Scandal and Reform : Controlling Police Corruption*. Berkeley : University of California Press.

Spelman, W. 2000. The Limited Importance of Prison Expansion. In Blumstein, A. ; Wallman, J. 2000. *The Crime Drop in America*. Cambridge : Cambridge University Press. (Revised edition 2006).

Tindall, G. B. ; She, B. E. 2004. *America : A Narrative History*. New York : Norton.

Van Dijk, J. 2008. *The World of Crime*. Thousand Oaks CA : Sage.

Wadman, R. C. ; Allison, W. T. 2004. *To Protect and To Serve : A History of Police in America*. Upper Saddle River, New Jersey : Prentice Hall.

Wilkinson, P. 1986. *Terrorism and the Liberal State*. London : Macmillan.

Zimring, F. E. 2007. *The Great American Crime Decline*. Oxford : Oxford University Press.

Fin du texte